



Où me renseigner ?

Le département de la Meuse dispose de structures dédiées pour l'information et le suivi des dossiers des personnes handicapées.

Publié le 10 juillet 2020

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)

Les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont en France des Groupements d'Intérêt Public présents dans chaque département.

Chaque MDPH fonctionne comme le **guichet unique sur le département** chargé de l'accueil et de l'accompagnement des personnes handicapées et de leurs proches.

La MDPH a également pour objectif de sensibiliser les personnes sur les problèmes liés au handicap.

Dans chaque département, la MDPH prend en charge les démarches liées aux différentes situations de handicap et en effectue le suivi.

Au sein de chaque MDPH, la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) prend les décisions concernant les aides et les prestations attribuables aux personnes reconnues handicapées.

Le Président du GIP MDPH 55 est le Président du Conseil Départemental.

Les Maisons des Solidarités (MDS)

Les Maisons De la Solidarité sont au nombre de **11 sur le département de la Meuse**.

Les agents vous accueillent, vous orientent et appuient vos demandes dans le domaine notamment de l'Autonomie :

- > Allocation Personnalisée d'Autonomie
- > Aide à domicile
- > Téléassistance
- > Prestation de Compensation du Handicap
- > ...

Les Maisons la solidarité sont **un service de proximité et d'écoute**.



Pour connaître les lieux d'accueil consultez notre page des [Maisons des solidarités](#)

LIENS UTILES

> Rubrique MDPH

CONTACT



**Etablissement pour personne âgée ou
personne handicapée
MDPH**

☎ [0329467070](tel:0329467070)
📍 [ITINÉRAIRE](#)

📍 5 Espace Theuriet
55000 BAR LE DUC



**DÉPARTEMENT DE LA
MEUSE**

Place Pierre François
Gossin
55012 BAR LE DUC
Tél : 03 29 45 77 55